

LIGNES DIRECTRICES D'UNE FACILITÉ DE CRÉDIT POUR L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

Services de conseil pour la mise en œuvre de cadres réglementaires/techniques harmonisés et des stratégies synthétisées sur les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique dans la région AfOA-OI

Préparé pour:



Amélioration d'un marché régional durable de l'énergie -
Afrique orientale, Afrique australe et Océan Indien (ESREM: AfOA-OI)



Financé par l'Union européenne

Préparé par:



En association avec:



CPCS Ref: 19479
June 7, 2022

www.cpcs.ca



Multiconsult

CPCS Ref: 19479
June 7, 2022

www.cpcs.ca

Services de conseil pour mettre en œuvre des cadres réglementaires/techniques harmonisés et des stratégies synthétisées sur les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique dans la région AfoA-OI

La présente tâche servira à soutenir le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA), la Communauté de l'Afrique de l'Est (EAC), l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), la Commission de l'océan Indien (COI) et la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), dans leur efforts visant à promouvoir le développement d'un marché régional durable de l'énergie dans la région de l'Afrique orientale et australe et de l'océan Indien (AfoA-OI).

Le rapport

Ce document fournit aux décideurs politiques des lignes directrices pour la mise en place et l'opérationnalisation d'une facilité de crédit pour l'efficacité énergétique

Remerciements

L'équipe du CPCS exprime sa reconnaissance aux nombreuses parties prenantes consultées, en particulier l'équipe du projet ESREM pour leurs contributions.

Opinions et Limitations

Sauf indication contraire, les opinions exprimées ici sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement les vues de l'ESREM, du COMESA, de l'EAC, de l'IGAD, de la COI ou de la SADC

Le CPCS déploie des efforts soutenus pour valider les données obtenues auprès de tiers, mais il ne peut garantir l'exactitude de toutes les données.

Clause de confidentialité

Le présent document de travail contient des éléments jugés commercialement sensibles et / ou confidentiels. Ce document ne peut être partagé avec des tiers **sans l'accord écrit préalable de l'ESREM.**

Contact

Les questions et commentaires sur ce document de travail peuvent être adressés à :

Anirudh (Rudy) Gautama
Project Manager
E: agautama@cpcs.ca

Source de l'image de couverture et celle ci-dessous : Coupes d'une murale de 40 pieds au siège de CPCS à Ottawa, peinte par l'artiste torontois Mike Parsons



Table des matières

Acronymes / Abréviations	iv
1 Introduction	1-1
1.1 Autorité des lignes directrices	Error! Bookmark not defined.
1.2 Objet de ces lignes directrices	Error! Bookmark not defined.
2 Établissement de facilités de crédit pour l'EE	2-1
2.1 Le besoin régional	Error! Bookmark not defined.
2.2 Principaux intervenants	Error! Bookmark not defined.
2.3 L'importance de la conception des facilités de crédit pour l'EE	Error! Bookmark not defined.
2.4 Gestion des risques de mise en œuvre	Error! Bookmark not defined.
2.5 Surmonter les obstacles à la mise en œuvre	Error! Bookmark not defined.
2.6 Fixer des objectifs et des indicateurs minimaux de performance	Error! Bookmark not defined.
3 Structure et opérations de la facilité	3-8
3.1 Détermination de l'éligibilité des projets	Error! Bookmark not defined.
3.1.1 Éligibilité technique.....	Error! Bookmark not defined.
3.1.2 Emprunteurs/Bénéficiaires finaux	Error! Bookmark not defined.
3.2 Assistance technique.....	Error! Bookmark not defined.
3.3 Caractéristiques et conditions financières.....	Error! Bookmark not defined.
3.4 Processus d'identification, d'évaluation et de création de projet.....	Error! Bookmark not defined.
3.5 Collecte de données et suivi de projet	Error! Bookmark not defined.
4 Recommandations	4-1
4.1 Recommandations pour les meilleures pratiques	Error! Bookmark not defined.

Tableaux des schémas

Schéma 2-1: Types de risques	Error! Bookmark not defined.
Schéma 2-2 Mesures pour surmonter les obstacles à la mise en œuvre	Error! Bookmark not defined.
Schéma 3-1: Flux du processus opérationnel de la facilité de crédit pour l'EE	Error! Bookmark not defined.

Acronymes / Abréviations

AFD	Agence Française de Développement
AfOA-OI	Afrique orientale, austral et Océan Indien
AT	Assistance technique
COMESA	Marché commun pour l'Afrique orientale et austral
COI	Commission de l'océan Indien
CVC	Chauffage, ventilation et climatisation
EAC	Communauté de l'Afrique de l'Est
EACREEE énergétique	Centre d'excellence de l'Afrique de l'Est pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique
EE	Efficacité énergétique
GES	Gaz à effet de serre
IF	Institution financière
IGAD	Autorité intergouvernementale pour le développement
MPI	Indicateur minimal de performance
RAERESA	Association régionale des régulateurs de l'énergie de l'Afrique orientale et austral
REEESAP	Stratégie et plan d'action sur les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique
SACREEE	Centre pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique
SADC	Communauté de développement de l'Afrique australe

1 Introduction

1.1 Autorité des lignes directrices

Ces directives sont préparées dans le cadre du contrat signé le 11 mai 2020 entre l'Association régionale des régulateurs de l'énergie de l'Afrique orientale et australe (RAERESA), une agence du Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA), et CPCS Transcom International Limited (CPCS) pour fournir des services de conseil "pour mettre en œuvre des cadres réglementaires/techniques harmonisés et des stratégies synthétisées d'énergies renouvelables et d'efficacité énergétique dans les régions AfOA-OI".

1.2 Objet de ces lignes directrices

Le rapport d'étape de 2018 de la SADC indique que ses États membres reconnaissent l'importance de l'efficacité énergétique en tant que moyen rentable d'assurer la sécurité énergétique et de réduire les émissions de gaz à effet de serre¹. À titre d'exemple clé, le rapport d'étape fait référence à la stratégie et au plan d'action pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique (REEESAP), qui considère l'efficacité énergétique comme le « premier carburant » de la région. Les États membres se rendent compte, et c'est d'ailleurs le cas de tous les pays des régions AfOA-OI, qu'il existe un vaste potentiel inexploité pour la mise en œuvre de mesures d'économie d'énergie et la réalisation d'économies substantielles dans tous les secteurs clés, y compris les bâtiments, l'industrie et les transports. Ce potentiel existant peut être réalisé grâce à l'adoption à grande échelle de technologies plus efficaces, au changement de combustible, aux changements de comportement des consommateurs d'énergie et à l'amélioration des processus de production.

Cependant, malgré la disponibilité accrue de financements provenant de sources internationales au cours des dernières années, le manque de financement adéquat pour les investissements en EE reste un obstacle majeur pour la plupart des pays de l'AfOA-OI, les empêchant de réaliser le potentiel existant. L'augmentation du volume du capital par le biais de mécanismes de financement dédiés à l'EE aura un impact significatif sur l'adoption de technologies d'efficacité énergétique dans toute la région, ce qui, à son tour, développera davantage le marché régional, augmentant la demande pour ces technologies et améliorant la capacité technique existante. Pour résoudre ce problème, les gouvernements de ces régions peuvent se concentrer sur la conception et la mise en place d'installations pour l'EE avec la capacité de fournir de nouvelles lignes de crédit, de partager les risques d'investissement et de soutenir les contrats de performance énergétique pour accroître l'accès au financement et promouvoir les projets d'efficacité énergétique dans leur pays.

Les objectifs de ces lignes directrices sont de :

- Fournir des conseils sur la conception et l'opérationnalisation des facilités de crédit pour l'EE
- Alerter les concepteurs des facilités (gouvernements ou secteur privé) des principaux risques et obstacles qui seraient rencontrés lors de la structuration et/ou du lancement ; et

¹ SADC Renewable Energy and Energy Efficiency Status Report, 2018. https://www.ren21.net/wp-content/uploads/2019/05/SADC_2018_EN_web.pdf

REPORT ➤ Guidelines for an energy efficiency credit facility

- Insister sur l'importance de fixer des objectifs et des indicateurs de performance clairs, ainsi que d'élaborer un cadre solide de collecte et de suivi des données.

2 Établissement de facilités de crédit pour l'EE

2.1 Le besoin régional

Comme indiqué, malgré la disponibilité accrue de financements de sources internationales pour les projets d'efficacité énergétique au cours des dernières années, le manque de financement adéquat pour les investissements en EE reste un obstacle majeur pour la plupart des pays des régions AfOA-OI, les empêchant d'investir dans des projets en EE et de réaliser le potentiel existant. L'augmentation du volume du capital par le biais de mécanismes de financement dédiés à l'EE aura un impact significatif sur l'adoption de technologies d'efficacité énergétique dans toute la région, ce qui, à son tour, développera davantage le marché régional, augmentant la demande pour ces technologies et améliorant la capacité technique existante.

2.2 Principales parties prenantes

Les économies en développement manquent parfois de marchés financiers solides et établis pour faciliter le financement des améliorations de l'efficacité énergétique. Cependant, au lieu de créer ou de réformer l'ensemble du secteur financier d'un pays, les gouvernements peuvent se concentrer sur une facilité qui peut fournir de nouvelles lignes de crédit, partager le risque d'investissement et soutenir les contrats de performance pour promouvoir le financement de l'efficacité énergétique.

Généralement, il existe cinq types de parties prenantes qui peuvent jouer un rôle central dans l'établissement et la mise en œuvre d'une facilité de crédit pour l'EE:

- *Des bailleurs de fonds de la facilité de crédit (fournisseurs de capitaux d'emprunt):* Ce sont généralement les institutions financières internationales de développement (IFI) qui cherchent à débloquer le potentiel du marché pour l'efficacité énergétique dans les pays en développement en mobilisant des capitaux privés.
- *Des donateurs de facilités de crédit (fournisseurs de subventions):* Ce sont généralement des agences de développement internationales ou bilatérales qui peuvent parfois faire double emploi avec les bailleurs de fonds de la facilité de crédit.
- *Des agents financiers (intermédiaires):* Ce sont les institutions financières locales ou agences spécialisées, qui acheminent les fonds vers les bénéficiaires finaux cherchant à étendre leur part de marché ou à pénétrer de nouveaux créneaux de marché en prêtant à des projets d'EE
- *Des bénéficiaires finaux (emprunteurs):* Ce sont les entreprises locales (industrielles, commerciales, agricoles, etc.) ou les particuliers/ménages à la recherche d'un accès accru au crédit pour mettre en œuvre des projets d'EE
- *Des prestataires de services d'assistance technique:* Ce sont les sociétés de conseil professionnelles agissant comme des catalyseurs pour un niveau élevé d'utilisation des crédits d'EE et la vulgarisation globale de la facilité de crédit. Ils soutiennent généralement les intermédiaires financiers dans l'identification et la communication avec les emprunteurs potentiellement éligibles, développent et mettent en œuvre la

stratégie de communication et de marketing de la Facilité de l'EE, assurent le renforcement des capacités des intermédiaires financiers et des autres acteurs du marché local, évaluent l'éligibilité technique des projets candidats au financement de la facilité, etc...

2.3 L'importance de la conception de la facilité de crédit pour l'EE

Comme les marchés de financement de l'EE en développement sont généralement dynamiques et imparfaits, ils ont tendance à partager un certain nombre d'inefficacités similaires qui peuvent remettre en cause l'établissement et la mise en œuvre des facilités de crédit pour l'EE, telles que :

- Un manque général d'informations fiables.
- Un désalignement occasionnel des intérêts du gouvernement, du secteur privé et des institutions financières.
- Une concentration sur les moteurs d'investissement autre que la rentabilité ou l'efficacité énergétique.

Ainsi, il est important pour la conception d'une facilité de crédit pour l'EE de cibler et d'essayer de surmonter tout ce qui précède et plus encore, en structurant de manière adéquate le mécanisme de financement et ses activités dès le départ. Les sections ci-dessous traitent de la gestion des risques de mise en œuvre et de la levée des obstacles au déploiement des facilités de crédit pour l'EE.

2.4 Gestion des risques de mise en œuvre

Dans le processus de conception d'une facilité de crédit pour l'EE, il est important que les gouvernements prennent en compte la structure organisationnelle optimale pour atteindre les objectifs souhaités, les motivations et les spécificités opérationnelles des organisations partenaires de mise en œuvre, ainsi que les capacités disponibles et les goulots d'étranglement au sein de ces organisations. Il arrive souvent que les risques liés à la mise en œuvre des facilités de crédit pour l'EE proviennent d'une mauvaise conception et des problèmes qui en découlent au niveau opérationnel. Ces risques devront être pris en compte lors de la phase de conception afin de minimiser leurs impacts sur la mise en œuvre. Ces risques peuvent inclure ce qui suit:

Tableau 2-1 : Types de risques

Political and policy risks	Environmental (climate) and social risks
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Reliance on public financial incentives ▪ Reliance on regulatory change ▪ Investment horizon longer than policy cycle 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Uncertainty of physical environment or natural resources availability ▪ Social resistance
Market, commercial and macro-economic risks	Technical and technological risks
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Revenue risks, e.g. long investment horizon and payback ▪ Demand risks, e.g. changes in consumer behaviour 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ No proven track record ▪ Performance uncertainty ▪ Cost uncertainty ▪ Lack of installation /maintenance capacity in the local market

2.5 Surmonter les obstacles à la mise en œuvre

Outre la gestion des différents risques auxquels est confrontée une facilité de crédit pour l'EE qui doivent être pris en compte lors de sa conceptualisation, il existe également un certain nombre d'obstacles potentiels qui peuvent être rencontrés lors du déploiement/de la mise en œuvre d'une facilité de crédit pour l'EE. Il est recommandé de les identifier et de les prendre en considération avant la mise en œuvre.

Ces obstacles incluent, mais ne sont pas limités à:

- **Obstacles institutionnels, juridiques et réglementaires:** ces obstacles sont liés à l'absence de législation habilitante ou de cadre réglementaire (tel que la législation habilitante pour des PPP ou EPC); au manque de volonté au sein des pouvoirs publics de soutenir le marché local de l'EE, au manque de priorisation de l'EE par les gouvernements, et/ou au manque d'objectifs pour l'EE et à l'environnement clairement définis au niveau national ou régional, etc.
- **Obstacles commerciaux :** ces obstacles sont liés au manque de capacités des promoteurs de projets locaux à traduire les idées de projets d'EE en projets bancables ; à l'absence de technologies et de fournisseurs de services de l'EE qualifiés sur le marché local (par exemple, présence nulle ou naissante de l'industrie ESCO) ; les coûts d'investissement initiaux élevés perçus (tels que l'éclairage LED ou le refroidissement avancé) et/ou le niveau de risque technique menace les mesures d'économie d'énergie axées sur le marché, etc.

- **Obstacles du secteur financier** : ces obstacles sont liés à l'échelle généralement plus petite des projets d'EE nécessitant un financement par rapport à d'autres projets d'investissement (par exemple, l'amélioration de l'efficacité énergétique d'un bâtiment commercial ou public par rapport à des projets d'infrastructure tels que des ponts ou des autoroutes) ; le manque de garanties « concrètes » associées aux projets d'EE ; risques de crédit élevés perçus pour l'utilisateur final (aucune capacité d'emprunt établie) ; des périodes de remboursement à plus long terme et des durées de prêt plus longues pour les prêts concernant l'EE, etc.
- **Obstacles de sensibilisation et de capacité** : Ces obstacles sont liés au manque de sensibilisation des utilisateurs finaux aux technologies efficaces et aux avantages qu'elles apportent (par exemple, les systèmes de gestion de l'énergie des bâtiments, ou les lampadaires avec des niveaux d'éclairage contrôlables) ; au manque de visibilité sur les impacts des projets d'EE et incertitude sur les économies futures ; au manque d'expertise pour évaluer les avantages et les risques des projets d'EE parmi les institutions financières, etc.

Une fois ces obstacles potentiels identifiés, les gouvernements ou les agences désignées responsables de l'établissement et de la mise en œuvre de la facilité de crédit pour l'EE devront déterminer les obstacles qui peuvent être aplanis de manière proactive par la facilité de crédit et ses composantes d'assistance technique par le biais de mesures spécifiques.

Dans la mesure du possible, il est recommandé qu'un programme de soutien dédié soit créé pour travailler en même temps que les services de la Facilité de crédit pour l'EE et s'en servir. Les caractéristiques de la facilité de crédit pour l'EE et ses modalités de soutien peuvent être adaptées de manière à surmonter ces obstacles tout en favorisant les investissements en EE dans les secteurs de marché ciblés. Il est également recommandé qu'une évaluation du marché local soit menée afin d'établir l'ordre et la priorité des modalités d'accompagnement.

Alors que de nombreuses institutions financières internationales se sont concentrées sur le renforcement des capacités et la sensibilisation au financement de l'EE, de nombreux pays manquent encore de législation habilitante pour la promotion de l'EE et les modalités de financement des projets d'EE. Ainsi, il est impératif que la législation habilitante de l'EPC soit prioritaire pour les pays qui ne disposent pas de telles modalités. Dans tous les cas, il est recommandé que toute initiative d'assistance technique soit conçue de manière à ce que tous les principaux obstacles institutionnels et commerciaux puissent être surmontés, ouvrant la voie à la mise en place de projets d'EE et d'exemples plus concrets avec lesquels d'autres obstacles peuvent être surmontés. Le tableau ci-dessous décrit les moyens et mesures d'atténuation possibles qui peuvent être employés par les gouvernements et les organismes responsables pour surmonter un certain nombre d'obstacles existants ou identifiés lors de la mise en œuvre:

Tableau 2-2 Mesures pour surmonter les obstacles à la mise en œuvre

Type d'obstacle	Des mesures pour surmonter les obstacles
Obstacles institutionnels, juridiques, réglementaires	<ul style="list-style-type: none"> • Assistance à l'élaboration de lois et règlements habilitants • Renforcement des capacités des responsables gouvernementaux
obstacles commerciaux	<ul style="list-style-type: none"> • Formation technique des installateurs d'équipements locaux et des fournisseurs de services énergétiques • Développer un catalogue de technologies efficaces disponibles sur le marché local et leurs coûts

	<p>d'investissement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation pour démontrer les avantages financiers des projets d'EE à travers l'analyse des coûts du cycle de vie • Promouvoir des modèles commerciaux innovants ne nécessitant aucun paiement initial de la part des bénéficiaires finaux (Energie en tant que service, Entreprises de services énergétiques [ESCO])
Obstacles financiers	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place des instruments de partage des risques (garanties, assurances, etc.) • Offrir des conditions de prêt concessionnelles (durée de prêt plus longue, taux d'intérêt bonifiés, etc.) • Fournir une assistance technique professionnelle aux institutions financières locales pour les aider à évaluer les risques techniques et à réduire la perception globale du risque vis-à-vis des investissements en EE
Manque de sensibilisation générale à l'EE	<ul style="list-style-type: none"> • Campagnes de sensibilisation pour vulgariser l'EE auprès des acteurs locaux et de la population en général • Développer des supports de marketing et de visibilité (brochures, dépliants, publications sur les réseaux sociaux et vidéos) pour présenter des projets réussis et sensibiliser l'ensemble aux avantages des investissements en EE

2.6 Fixer des objectifs et des indicateurs minimaux de performance

Une fois que les obstacles et les risques du marché, ainsi que les mesures nécessaires pour les surmonter seront identifiés, les gouvernements et les agences désignées devront formuler des objectifs de mise en œuvre visant à surmonter ces obstacles et à améliorer l'adoption des technologies de l'EE sur le marché respectif.

Les meilleures pratiques internationales ont montré que des objectifs clairs, bien définis et mesurables sont le fondement d'une structuration réussie de la facilité de crédit pour l'EE. Voici des exemples d'objectifs de la facilité de crédit pour l'EE :

- Diminuer l'intensité énergétique d'une économie nationale/régionale et augmenter sa compétitivité en optimisant les coûts opérationnels
- Réduire la dépendance aux combustibles importés et améliorer la balance commerciale nationale en ce qui concerne l'importation de combustibles fossiles
- Réduire la pression de la demande sur les réseaux électriques nationaux et locaux
- Augmenter la fiabilité du réseau et limiter les pannes techniques et les arrêts tels que les baisses de tension, les pannes ou les coupures de service.
- Démontrer la faisabilité d'une ou plusieurs technologies de l'EE spécifiques sur le marché.
- Améliorer la qualité de l'environnement local en réduisant les émissions de gaz à effet de serre.

Les résultats ultimes poursuivis par le gouvernement ou l'agence de mise en œuvre désignée, les objectifs clés d'une installation d'EE doivent être interdépendants. Il est également de

bonne pratique de limiter les objectifs à trois ou moins afin de maximiser les ressources disponibles. Une liste très large d'objectifs de la Facilité (même si elle est bien définie et facilement mesurable) peut être trop ambitieuse et peut conduire à des contraintes dans l'efficacité de la Facilité et entraver les processus de mise en œuvre ou de déploiement.

Pour suivre les progrès de la Facilité de l'EE vers la réalisation des objectifs fixés, il est recommandé que les gouvernements ou les agences de mise en œuvre désignées élaborent un cadre logique d'indicateurs de performance minimaux (IPM). Généralement, les IPM clés peuvent être regroupés en trois types :

- Indicateurs de performance en référence au système énergétique du pays: ce sont les indicateurs qui sont utilisés pour suivre la contribution de l'installation d'EE à l'état général du secteur énergétique national/régional. Par exemple:
 - les économies d'énergie primaire générées par l'installation ;
 - réduction des volumes de pétrole importé (en tonnes de pétrole équivalent), etc.

Il convient de noter que ces indicateurs, bien qu'utiles pour les gouvernements, peuvent être peu clairs / déroutants pour les institutions financières chargées de la mise en œuvre car ils sont souvent composés de paramètres macro (pertes du système énergétique, mélange de combustibles importés, etc.).

- Indicateurs de performance se référant à un projet unique: ils sont associés aux économies d'énergie du projet ou à d'autres mesures connexes. Par exemple:
 - chaque projet financé doit atteindre un seuil minimum d'économies d'énergie (généralement 20 % et plus) ou de réduction des émissions de gaz à effet de serre (pour les projets de changement de carburant),
 - Au moins 50 % des bénéficiaires du projet proviennent des économies d'énergie,
 - Le retour sur investissement maximum sur la période d'investissement des économies d'énergie doit se situer dans une période définie (par exemple, jusqu'à 7-10 ans), etc.
- Indicateurs de performance en référence au portefeuille cumulé d'installations d'EE: Ce sont les indicateurs qui peuvent ensuite être utilisés pour concevoir des politiques nationales d'EE et des instruments de développement du marché. Ils mesureraient généralement la performance financière et énergétique globale de l'instrument de financement. Ces indicateurs peuvent être :
 - Des économies d'énergie/réductions de gaz à effet de serre par dollar déboursé;
 - les coûts d'énergie et de maintenance évités annuellement ;
 - le montant des capitaux privés supplémentaires mobilisés par dollar prêté (ratio de levier), etc.

Les gouvernements ou les agences d'exécution responsables doivent s'assurer que les valeurs cibles fixées pour chaque indicateur sont réalisables sur le marché respectif et que les projets d'EE financés seront toujours commercialement viables. Si certains types de projets d'EE s'avèrent financièrement non viables au regard des indicateurs de performance minimaux définis, une composante de subvention d'investissement peut être ajoutée au financement par emprunt de la Facilité - ceci afin d'inciter les propriétaires de projets à franchir une étape supplémentaire et à adopter des solutions plus efficaces avec un impact énergétique et environnemental plus élevé.

Pour atteindre les taux d'indicateurs de performance souhaités, les gouvernements devraient envisager de mettre en place un cadre de critères que chaque projet devrait respecter pour

obtenir un financement dans le cadre de la facilité de crédit (critères de sélection). Les critères d'éligibilité auxquels chaque investissement financé doit répondre doivent être bien définis et alignés sur les indicateurs de performance globaux de la Facilité.

3 Structure et opérations de la facilité

3.1 Détermination de l'éligibilité des projets

Dans l'ensemble, le gouvernement voudra assurer la viabilité et la durabilité des facilités de crédit pour l'EE à long terme afin d'atteindre ses objectifs d'économies d'énergie et de faire évoluer le marché national. L'un des moyens par lesquels les gouvernements peuvent maintenir la viabilité et la durabilité des installations est de soutenir les projets qui entraînent des réductions mesurables de la consommation d'énergie moyenne et/ou une réduction des émissions de gaz à effet de serre dans les bâtiments, les industries, les PME, l'agro-industrie, les services commerciaux et/ou les ménages. .

Afin de s'assurer que les projets financés sont conformes aux objectifs clés de la facilité de crédit de l'EE et qu'ils y contribuent matériellement, ces projets doivent être évalués par rapport à un ensemble de critères d'éligibilité qui peuvent être le principal facteur déterminant si les prêts se révèlent être supplémentaires ou non - (c'est-à-dire si le projet serait mis en œuvre sans le soutien de l'EE fourni.²). Ainsi, la facilité de crédit devrait viser à soutenir des projets "supplémentaires", c'est-à-dire les projets de l'EE qui ne se réaliseraient pas sans un soutien supplémentaire, par exemple, l'utilisation d'un chauffe-eau solaire par rapport à un chauffe-eau conventionnel ou l'utilisation d'un système de climatisation très efficace (bien qu'à des coûts plus élevés), par rapport à ceux ayant des performances moyennes mais à des coûts inférieurs.

Il existe plusieurs catégories de critères d'éligibilité qui peuvent être utilisés pour s'assurer que les ressources de la facilité de crédit sont allouées aux projets les plus efficaces, ils sont discutés en détail ci-dessous:

3.1.1 Éligibilité technique

En général, la facilité de crédit de l'EE fournira un soutien aux projets d'investissement qui permettent aux consommateurs d'énergie d'utiliser moins d'énergie tout en atteignant le même niveau de service énergétique (production). Cependant, afin d'atteindre les objectifs généraux tels que les économies d'énergie et les objectifs de réduction des émissions de gaz (tels que le CDN), ou la limitation/réduction de l'utilisation et de l'importation de combustibles fossiles, il peut être nécessaire de donner la priorité à l'accès à la facilité de crédit pour des types de projets spécifiques qui peuvent contribuer de manière significative à ces objectifs, le cas échéant. Ceux-ci peuvent être (entre autres):

- Des projets liés à l'amélioration de la performance énergétique dans le secteur des bâtiments (modernisation). Il s'agit généralement d'investissements liés à: l'isolation de l'enveloppe du bâtiment, l'amélioration du chauffage, de la ventilation et de la climatisation (CVC), l'efficacité du système d'éclairage, etc.
- Des projets liés à l'amélioration de la performance énergétique dans le secteur industriel ou agricole. Il s'agit de projets d'investissement directement liés au remplacement d'équipements inefficaces existants par des machines plus efficaces ou à la modernisation de l'équipement existant conformément à l'amélioration des caractéristiques d'efficacité énergétique d'une entreprise commerciale.

² Programs subsidising energy efficiency investments are measured on whether or not the project would happen without the additional support.

- Des projets liés à l'utilisation des nouveaux types d'équipements de technologies de construction les plus performants (projets "Greenfield" pour lesquels aucune donnée de consommation d'énergie avant la mise en œuvre n'est disponible) mais qui peuvent être considérés comme éligibles si le propriétaire a l'intention d'utiliser les meilleures technologies de l'EE disponibles.
- Des projets liés à l'optimisation de la consommation d'énergie dans les réseaux d'éclairage public
- Des projets liés à l'introduction de technologies et de méthodes de cuisson efficaces.

Selon les objectifs établis de la Facilité, des critères supplémentaires peuvent être mis en place pour s'assurer que les objectifs spécifiques sont atteints, comme le facilitent les modalités de la Facilité de crédit. Par exemple, pour s'assurer que les engagements nationaux ou CDN pour les objectifs d'impacts énergétiques/environnementaux sont respectés, les projets d'investissement devront répondre à des critères techniques minimaux, tels que :

- Pour les projets de rénovation de bâtiments ou de processus industriels (y compris le remplacement ou l'amélioration d'équipements), une réduction d'au moins 20 % de la consommation d'énergie ou une diminution de 20 % des émissions de GES (en tCO₂/an équivalent) peut être exigée. L'éligibilité du projet peut être évaluée en comparant la consommation d'énergie annuelle avant et le niveau de consommation prévu après la mise en œuvre du projet.
- Pour les projets qui impliquent l'introduction de nouvelles machines/équipements liés à l'expansion de la capacité de production de l'emprunteur, une diminution globale de 20 % ou plus de la consommation totale d'énergie ou des émissions de GES peut ne pas être possible. Dans de tels cas, le projet peut être tenu d'atteindre une réduction d'énergie/GES de 20 % ou plus par unité de production avant et après la mise en œuvre du projet.
- Les projets "Greenfield" (ceux pour lesquels aucune donnée de consommation d'énergie avant la mise en œuvre n'est disponible) peuvent également être considérés comme éligibles s'ils ciblent la mise en œuvre des meilleures technologies d'EE disponibles - telles que celles qui sont considérées comme les plus performantes selon les normes internationales ou régionales.

D'autres critères couvrant d'autres catégories telles que le sexe ou les communautés mal desservies peuvent également être justifiés. Ceux-ci devront être mis en place avec l'aide des secteurs appropriés de la population dès le départ.

3.1.2 Emprunteurs/Bénéficiaires finaux

Comme indiqué, un autre défi pour les facilités de crédit est l'additionnalité des projets soutenus. Dans les cas d'autres facilités telles que celle de la Chine, il a été constaté que le soutien allait à des projets entrepris par des entreprises plus grandes et plus autonomes financièrement qui auraient mis en œuvre les projets malgré tout, ce qui avait réduit les ressources disponibles pour les entreprises qui avaient réellement besoin d'un tel soutien³. Par conséquent, un ensemble de critères peut être appliqué en référence à l'utilisateur final du mécanisme de crédit pour l'EE afin de réduire la possibilité de telles situations, le cas échéant.

Ces critères peuvent concerner:

³ *Assessing the Impact of IFC's China Utility-Based Energy Efficiency Finance Program Energy Efficiency Finance*. The World Bank, 2010.

- Le type d'emprunteur: l'accès à la facilité de crédit peut être limité à un certain groupe d'acteurs du marché (par exemple, les PME uniquement, les grandes entreprises, les particuliers et les ménages, etc.)
- Le type d'industrie: la facilité d'EE peut cibler uniquement un certain nombre de secteurs économiques privilégiés (par exemple, l'agriculture et la foresterie, l'exploitation minière, la transformation des aliments, etc.)
- La géographie: la facilité de crédit pour l'EE peut cibler des projets dans des régions/pays spécifiques. Ou financer des projets d'emprunteurs domiciliés dans des pays/régions spécifiques.
- Liste des emprunteurs interdits: la facilité de crédit pour l'EE peut être fermée pour les emprunteurs qui exercent des activités en violation des normes écologiques, sanitaires ou de sécurité du travail dans le pays respectif.

3.2 Assistance technique

En règle générale, les institutions financières conventionnelles se concentrent sur leur activité principale et sont incapables d'identifier et d'évaluer correctement les projets d'EE techniquement compliqués ou ne souhaitent pas développer leurs propres capacités techniques car elles sont considérées comme trop éloignées du domaine de l'activité principale. Ainsi, les facilités de crédit pour l'EE dédiées peuvent ne pas atteindre leurs objectifs en raison d'un manque de capacité technique interne au sein des institutions financières qui déploient ces facilités.

Afin d'accroître les probabilités de succès des facilités de crédit, une assistance technique (AT) supplémentaire peut être nécessaire, le cas échéant. Selon la façon dont la facilité de crédit est mise en place pour remédier au manque de capacité du marché et d'autres dispositions, une facilité peut fournir des subventions directes pour soutenir les activités d'assistance technique. Les subventions peuvent également être dirigées par les IFI ou réservées par les gouvernements à cette fin.

Les organisations professionnelles dédiées au soutien de l'AT et à l'expérience dans les activités d'AT peuvent jouer un rôle clé et servir de catalyseur pour un niveau robuste d'adoption du marché de la facilité de crédit pour l'EE. Ces fournisseurs d'assistance technique peuvent avoir les responsabilités suivantes et effectuer des activités telles que:

- Soutenir l'institution financière chargée de la mise en œuvre dans l'identification et la communication avec les emprunteurs et projets potentiellement éligibles
- Soutenir les IF dans le développement de produits de prêt spécifiques à l'EE
- Développement et mise en œuvre d'une stratégie de communication et de marketing spécifique à l'EE et son intégration dans les stratégies de marketing générales de l'IF.
- Effectuer une évaluation technique des projets de financement pour l'EE et confirmer leur éligibilité à l'allocation de la facilité de crédit.
- Offrir des ateliers de formation pour le financement de l'EE aux IF pour développer une expertise financière spécifique au secteur parmi leurs agents de crédit, analystes financiers et gestionnaires de risques.
- Aider les emprunteurs potentiellement éligibles à identifier des mesures d'EE viables et à concevoir des propositions de projets techniquement et financièrement viables.
- Soutenir les IF dans la conception et le développement de politiques environnementales et sociales durables
- Élaborer une liste standardisée des mesures et équipements éligibles (LEME) qui sont disponibles sur le marché national/régional respectif.

- Effectuer la vérification de la bonne mise en œuvre des projets financés et collecter les données de consommation d'énergie post-mise en œuvre pour l'établissement des rapports
- Préparer des rapports sur l'impact énergétique et environnemental de la facilité de crédit pour l'EE pour les autorités et les bailleurs de fonds

3.3 Caractéristiques et conditions financières

La structure financière finale de la facilité pour l'EE doit tenir compte de l'accent mis sur les types de projets et les secteurs privilégiés. Il existe cependant des règles et des principes universels qui doivent être suivis. L'un de ces principes est lié à la nécessité d'une période de récupération relativement longue pour la plupart des types de projets d'EE, ce qui crée le besoin d'une durée plus longue du financement de l'EE. Le financement de l'EE est aussi généralement associé à des garanties faibles, qui doivent également être prises en considération lors de la structuration des offres financières de facilités de l'EE.

Les caractéristiques de financement de la facilité de crédit pour l'EE doivent couvrir tous les types et toutes les tailles de projets potentiellement éligibles et, si nécessaire, être adaptées en fonction de l'évolution des objectifs du gouvernement ou des objectifs des bailleurs de fonds. Les principales caractéristiques de financement qui doivent être définies sont :

- **Seuils d'investissement et taille du prêt.** Selon les segments de marché ciblés et les types d'emprunteurs, le montant minimum et maximum du prêt d'une facilité d'EE peut varier considérablement. Une facilité d'EE qui cible des projets à grande échelle sera potentiellement associée à des coûts de gestion et d'administration inférieurs, mais ne pourra soutenir qu'un petit nombre de projets et n'atteindra pas l'effet de transformation du marché souhaité.
- **Ratio de prêt (intensité).** Une facilité de crédit finançant jusqu'à 100 % des coûts du projet sera attrayante pour les emprunteurs mais ne parviendra pas à mobiliser les investissements du secteur privé sur le marché de l'EE. Il est donc souhaitable que les propriétaires du projet soient tenus d'en cofinancer les coûts.
- **Devises du prêt.** En règle générale, les bailleurs de fonds de la facilité de crédit pour l'EE accordent des financements aux intermédiaires financiers en devise internationale (USD, EUR), tandis que les IF sont tenues d'offrir des prêts aux emprunteurs finaux en devise internationale et locale. Toutes choses étant égales par ailleurs, les propriétaires du projet préféreraient presque toujours emprunter en monnaie locale puisque la plupart d'entre eux généreraient des revenus dans la même monnaie. Les IF, cependant, doivent supporter le risque de change important à très long terme, ce qui peut être très coûteux et financièrement non viable. Certaines institutions financières internationales proposent des instruments d'atténuation du risque de change afin que les IF locales puissent proposer des prêts pour l'EE à la fois en USD/EUR et en devises locales. En moyenne, emprunter en monnaie locale coûtera plus cher aux propriétaires du projet.
- **Durée du prêt.** Les investissements en EE sont associés à des périodes de récupération plus longues et nécessitent un financement par emprunt à long terme (c'est-à-dire sur 5 ans). La facilité de crédit pour l'EE doit répondre aux besoins du marché en matière de financement à plus long terme, mais d'un autre côté, elle doit être structurée de manière à éviter de ne soutenir que les fruits à portée de main (projets avec des périodes de remboursement excessivement courtes). Pour ce faire, l'établissement doit également fixer des durées minimales de prêt (par exemple, au moins 3 ans)
- **Délai de grâce du prêt.** En règle générale, les projets d'EE nécessitent un certain temps de mise en œuvre, pendant lequel le projet ne génère aucun revenu. La période

de grâce du prêt devrait dépendre du calendrier de mise en œuvre spécifique de chaque projet éligible et les IF auraient à décider de prolonger ou non une période de grâce sur le principal du prêt.

- **Tarifcation des prêts.** Généralement, les mécanismes de financement de l'EE offrent des prêts concessionnels (avec des taux d'intérêt et des frais bonifiés inférieurs aux conditions du marché en vigueur). Les IF doivent être flexibles pour appliquer diverses stratégies de tarification (par exemple, taux d'intérêt fixes ou flottants, tarification différenciée en monnaie locale et étrangère, etc.) en fonction d'une multitude de facteurs : durée du prêt, crédit de l'emprunteur, devise du prêt, etc.
- **Garantie de prêt.** Idéalement, la facilité de financement EE ne devrait accepter que l'équipement du projet et les flux de trésorerie futurs comme garantie de prêt. Malheureusement, il arrive souvent que les IF exigent une garantie plus « tangible » sous forme d'hypothèque sur un terrain ou un bien immobilier, ce qui constitue un obstacle majeur à l'adoption du financement de l'EE. Des instruments spécialisés de partage du risque de crédit, tels que des garanties et des assurances, peuvent être utilisés pour compléter la garantie du prêt. De tels instruments sont disponibles dans les régions SACREEE et EACREEE (ex. facilités de garantie ARIZ et EURIZ proposées par l'AFD/Proparco, etc.)
- **Primes d'investissement (subventions).** Pour rendre les investissements EE plus abordables et financièrement attractifs pour les propriétaires de projets, la facilité de crédit EE peut être associée à une prime d'investissement. Les subventions peuvent être fournies par des donateurs internationaux ou par le biais de budgets nationaux. La prime d'investissement peut être utilisée de multiples façons - pour subventionner les intérêts du prêt, pour rembourser une partie du principal du prêt, comme versement en espèces, etc. Il est important que les fonds de la subvention ne soient décaissés qu'après la mise en œuvre réussie du projet). La subvention à l'investissement peut être utilisée pour stimuler l'adoption de certaines technologies ou pour induire des investissements en EE dans des régions cibles. Le montant de la subvention au titre de la facilité EE peut être calibré pour refléter ses principales priorités et offrir différents taux de subvention en fonction du type de projet et de la technologie utilisée, de l'emplacement du projet, du type et du profil financier de l'emprunteur, etc.

3.4 Processus d'identification, d'évaluation et d'approbation du projet

Lorsqu'une facilité de crédit pour l'EE est lancée par le biais d'intermédiaires financiers partenaires, il est de la plus haute importance de s'assurer que cette facilité dédiée à l'EE est intégrée dans les procédures de prêt des IF de la manière la plus transparente possible pour éviter de retarder les délais habituels de traitement des projets. Le rôle d'un prestataire de services d'assistance technique professionnel serait de structurer et de mettre en œuvre la facilité de l'EE d'une manière qui perturbe le moins les opérations quotidiennes des IF hôtes, ainsi que d'effectuer toutes les collectes de données techniques et l'évaluation et activités de suivi, permettant ainsi au personnel de l'IF de se concentrer sur son activité principale - effectuer l'évaluation financière. Des changements importants dans les procédures de prêt habituelles des IF et la documentation ou les délais de traitement (en raison d'exigences d'évaluation technique supplémentaires) peuvent avoir un impact négatif sur la mise en œuvre réussie d'un nouveau produit de financement EE. L'expérience internationale indique que le manque d'assistance technique aux IF ou l'incapacité des consultants techniques à fournir des services opportuns correctement intégrés dans les processus des IF partenaires ont un impact négatif sur les mécanismes de financement de l'EE.

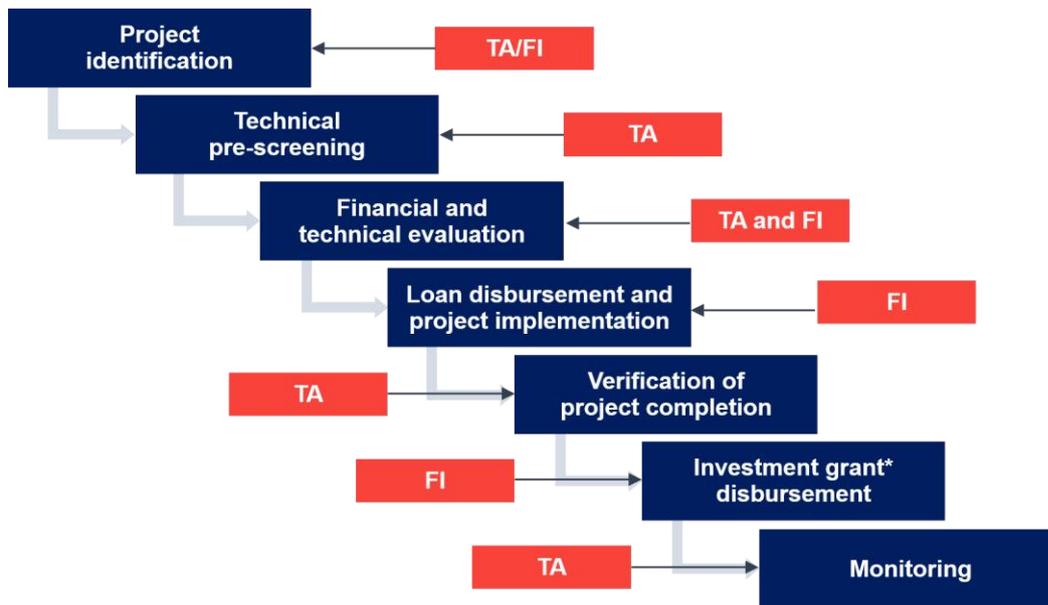
Une facilité de l'EE réussie aurait généralement un schéma de mise en œuvre assez simple avec des rôles et des responsabilités bien définis et des processus rationalisés d'identification et d'évaluation des projets, selon lesquels :

- L'évaluation de l'éligibilité technique des projets est effectuée par un consultant professionnel en AT et est bien intégrée dans les processus d'approbation des prêts de l'IF et est effectuée en même temps que l'évaluation des risques financiers.
- La communication entre le fournisseur d'AT et l'équipe de l'IF est efficace et fluide ;
- Le suivi et l'évaluation des projets sont opportuns et synchronisés avec les processus internes d'examen des projets de l'IF.
- Les rapports sont rationalisés.

Le diagramme ci-dessous décrit un flux de processus opérationnel possible de la facilité de crédit EE (séquence des processus et des parties responsables), en supposant la disponibilité d'un fournisseur de services d'assistance technique professionnel et une prime de subvention d'investissement pour les emprunteurs retenus. Certaines activités (par exemple, l'identification des projets potentiellement éligibles) peuvent être réalisées soit par l'IF partenaire, soit par le prestataire de services d'AT.

Le processus de mise en œuvre peut être davantage simplifié en introduisant une liste de mesures et d'équipements d'EE pré-approuvés (LEME), ce qui raccourcirait les délais d'évaluation et d'approbation techniques des projets. La LEME définit les principales caractéristiques techniques et énergétiques spécifiques des types d'équipements couverts, ce qui permet une estimation facile des impacts énergétiques et environnementaux projetés et une vérification rapide de l'éligibilité et l'approbation du prêt. Chaque projet impliquant l'achat et l'installation d'équipements inclus dans la LEME sera automatiquement considéré comme éligible au financement au titre de la facilité de crédit pour l'EE. L'évaluation utilisant l'approche LEME peut être davantage standardisée en développant un outil électronique (en ligne ou basé sur MS Excel), où en saisissant des informations de base sur le produit (par exemple, la marque et le modèle de l'équipement), l'utilisateur peut obtenir la confirmation de l'éligibilité du projet. Les agents de crédit des IF partenaires peuvent être formés à l'utilisation de la LEME et traiter rapidement les demandes de prêt en imprimant des certificats d'éligibilité simplifiés, qui contiennent des informations sur : le type d'équipement, la marque, le modèle, le coût d'investissement, la performance énergétique attendue, l'impact environnemental, etc. .

Graphique 3-1 : Schéma du Flux de processus opérationnel de la facilité de crédit pour l'efficacité énergétique



3.5 Collecte des données et suivi du projet

La collecte d'informations supplémentaires pour évaluer la performance réelle des projets financés à leur achèvement est une condition préalable essentielle à une gestion efficace du mécanisme d'EE afin de permettre sa mise à jour et son ajustement périodiques pour correspondre aux conditions du marché en constante évolution. Les IF chargées de la mise en œuvre, soutenues par un fournisseur d'assistance technique professionnel, peuvent collecter et analyser les données de performance à la fois au niveau du portefeuille et des projets distincts. Les informations sur les performances financières, énergétiques, sociales ou environnementales des projets financés feront l'objet d'activités de suivi et de collecte de données.

La performance du portefeuille de facilités d'EE (ou de projets distincts) peut être mesurée à l'aide des paramètres suivants :

- taux annuel d'économies de carburant/d'énergie (par exemple, GWh/an, tonnes de diesel par an)
- réductions annuelles des émissions de gaz à effet de serre (GES en tCO₂ équivalent)
- coûts énergétiques annuels évités au niveau du bénéficiaire final (par exemple en USD par an)
- quantité d'énergie économisée ou d'émissions de GES réduites par dollar d'investissement dans les installations d'EE
- nombre d'emplois créés dans les collectivités locales, etc.

Afin d'améliorer les activités de suivi et de collecte de données de la facilité d'EE, tous les bénéficiaires finaux devraient être tenus (par une clause dans leurs accords de financement) de soumettre les informations suivantes sur une base annuelle :

- combustible/énergie consommée par les nouveaux équipements/machines dans des conditions réelles de fonctionnement pour les projets d'EE ;
- combustible/énergie consommée par leur bâtiment après la mise en œuvre des mesures d'EE financées par la Facilité

- factures annuelles de carburant/d'énergie avant et après la mise en œuvre des mesures d'EE financées par la Facilité

Les résultats de performance énergétique/environnementale obtenus par la Facilité de l'EE seront alors non seulement utiles pour mettre à jour la structure et les conditions de la Facilité elle-même mais, s'ils sont partagés avec les autorités nationales ou les bailleurs de fonds locaux et internationaux, peuvent être utilisés pour l'élaboration de politiques nationales/régionales, rendre compte des progrès des engagements nationaux durables et de la conception de nouveaux mécanismes financiers.

4 Recommandations

4.1 Recommandations pour les meilleures pratiques

Comme indiqué dans ces directives et ailleurs, de nombreux pays des régions AfOA-OI s'efforcent d'introduire et de mettre en œuvre des projets d'efficacité énergétique. Certains pays sont plus avancés dans ce processus, tandis que d'autres ne font que commencer. Quel que soit l'état de développement d'un pays, l'existence d'une facilité de crédit pour l'EE peut contribuer à accélérer l'adoption de projets EE aux niveaux national et local en améliorant l'accès au financement de projets.

Il est important de noter que la mise en œuvre des facilités de crédit pour l'EE partage un certain nombre de facteurs clés de succès, notamment l'identification des objectifs, la gestion des risques, les ressources et les efforts pour surmonter les obstacles à la mise en œuvre. D'autres considérations incluent l'additionnalité des projets et le besoin de connaissances locales, d'un soutien au renforcement des capacités et d'un effet de levier financier. Enfin, la nécessité de définir des indicateurs, le processus de collecte et de suivi des données sont également des facteurs de succès.

Il est également important de noter que, même si travailler avec un nombre limité d'utilisateurs d'énergie plus importants peut fournir un effet de démonstration positif en ce qui concerne les économies d'énergie et la réduction des émissions rentables pour les utilisateurs finaux et les institutions financières participantes, une facilité de crédit pour l'EE peut être le moyen le plus direct d'aborder l'efficacité énergétique des petites et moyennes entreprises (PME) et du secteur public dans les régions d'AfOA-OI.



CONTACT INFORMATION

Suite 201

First Floor Warrens Court

48 Warrens Industrial Park

Warrens

St. Michael, Barbados

T - +1-246-622-1783

hello@cpcs.ca

www.cpcs.ca

